

LES MODALITES DE LA RESPONSABILITE DELICTUELLE

Nécessite l'existence :

D'UN FAIT GENERATEUR (UNE FAUTE)

D'UN DOMMAGE

LIEN DE CAUSALITE

Evènement qui est à l'origine du litige. La faute, volontaire ou non, doit être prouvée par la victime

Il peut être :

- matériel : atteinte à un droit patrimonial

Ex : frais médicaux, frais de réparation d'un véhicule

- moral : atteinte à un droit extrapatrimonial

Ex : atteinte à l'honneur, préjudice esthétique, prix de la douleur

Existence entre le fait générateur de responsabilité et le dommage d'un lien de cause à effet

LIEN DE CAUSALITE